

# Découvertes...

## A voir sur la commune

Le plateau Sainte-Barbe avec le musée, l'entrée du tunnel.  
Saint-Joseph et la plaque commémorative de la catastrophe minière de 1877.  
La façade de l'ancien café Mounis.  
La mairie et les écoles.  
Le "Château", siège administratif des Houillères.  
L'église et le temple.  
Le four à pain dans le quartier du Castan.  
La place des Cloutiers, rue de Riols.

## A voir dans les environs

Itinéraire de découverte du bassin minier.  
Espace muséographique "Les Lumières de la mine" au Bousquet d'Orb.  
Musée de la Cloche et de la Sonnaile à Hérépian.  
Maison Cévenole des Arts et Traditions populaires à Saint-Gervais-sur-Mare.

## Hébergement

Gîtes communaux.

## A faire sur la commune

Itinéraire patrimonial (2,5km).  
Circuit minier rouge (rive gauche du Clédou, 3 km).  
Circuit du Devois (randonnée de 12,5km).

## Renseignements

Office de Tourisme Grand Orb  
[www.tourisme.grandorb.fr](http://www.tourisme.grandorb.fr)  
Mairie de Graissessac :  
[www.graissessac.fr](http://www.graissessac.fr)



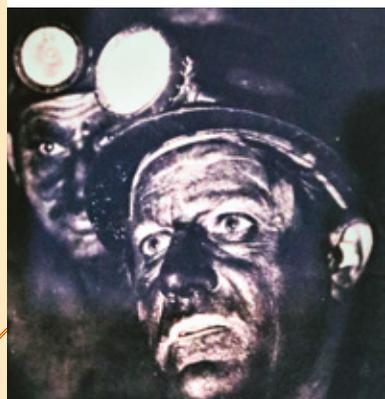
[www.haut-languedoc-vignobles.com](http://www.haut-languedoc-vignobles.com)



Conception et réalisation : allianceconault.com.fr - 04 99 02 57 50/22

## 1 - Qu'est-ce que c'est ?

- A - Un chevalement
- B - Un chevalet



## 2 - A quoi servait cet objet ?

- A - Pour éclairer
- B - Pour la sécurité
- C - Pour décorer

## 5 - Comment appelait-on les mineurs ?

- A - Les gueules noires
- B - Les gueules cassées

## 6 - Qu'est-ce que le grisou ?

- A - Une roche
- B - Un animal
- C - Un gaz



## 3 - Comment s'appelait la protectrice des mineurs ?

- A - Sainte Geneviève
- B - Sainte Barbe
- C - Sainte Nitouche



## 4 - Comment appelait-on cette salle près des douches des mineurs ?

- A - La salle des tortures
- B - La salle d'attente
- C - La salle des pendus

## Le saviez-vous ?

L'exploitation intensive du charbon au XIX<sup>e</sup> siècle nécessitait une main d'œuvre importante... même les enfants descendent dans la mine.  
Il faut attendre 1813 pour que le travail soit interdit aux enfants de moins de 10 ans.  
Le seuil est remonté à 12 ans en 1874 et à 14 ans en 1946.

# Graissessac

## Autour de la mine Simon

PATRIMOINE



Crédits photographiques : AD34 / Association Des Pierres et du Charbon / PaysHiv, F. Renner.



Réponses : 1-A / 2-A+B / 3-B / 4-C / 5-A / 6-C